

RUE SAINT ANDRÉ
ST QUENTIN
TÉLÉPHONE 25-59
RUE D'AUMALE
PARIS (9^e)
TÉL. TRINITÉ 5503

LE GRAND ÉCHO

ORGANE D'INFORMATION
Fondateur: GUSTAVE BOURLET

SAMEDI 3 JUILLET 1937
ABONNEMENTS: 1200 FR. PAR AN
FRANCOBONNEMENTS: 200 FR. PAR AN
ÉTRANGER: 350 FR. PAR AN
CC POSTAL PARIS 10608
LE NUMÉRO 250 DISTRIBUTION

La crise et l'Union

La Chambre et le Sénat ont voté les pleins pouvoirs financiers. La situation l'exigeait.

Par un premier décret la Banque de France a été autorisée à consentir une nouvelle avance de 15 milliards à l'Etat. Un second décret a détaché le franc de l'or, consacrant ainsi une nouvelle dévaluation.

En même temps on apprenait que les tarifs de chemin de fer allaient être augmentés, aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises.

Attendons-nous à avoir des augmentations d'impôts directs et indirects qui ne tarderont pas à avoir leur influence sur le coût de la vie.

La grande pénitence sera sévère. Elle était inévitable. La fameuse et fantaisiste théorie du pouvoir d'achat a mené le pays au bord du gouffre. Les faits l'ont définitivement condamné.

Il faut rendre justice à M. Camille Chautemps et à M. Georges Bonnet qui n'ont tenu le langage de la franchise que l'on attendait d'eux.

La vérité totale est un dur réveil pour les illusions. Nous ne reprocherons rien à personne. L'expérience était à faire. Elle est faite. On en connaît le prix.

Déjà nous avons subi en 1936 la dévaluation, malgré les engagements formés qui avaient été pris. A peine neuf mois après, une nouvelle dévaluation a été imposée par la catastrophe financière. Les classes moyenne et populaire seront les plus touchées. Mais le mal étant fait, il importe de le réparer au plus tôt.

Rappelons-nous la fable du noble bon La Fontaine. Le grand faubuliste picard a peint la détresse de l'imprévoyante cigale qui se lamentait quand la bise est venue.

Que faisiez-vous au temps chaud ? lui demanda la fourmi. Nuit et jour, à tout venant, je chantais, ne vous déplaise, répond la cigale.

Vous chantiez, j'en suis fort aise. Eh bien dansez maintenant.

Nous ne dirons pas comme la cruelle fourmi : dansez maintenant, dansez devant le buffet. Disons, au contraire : Travaillons, pour réparer le temps perdu, tous ensemble, en pleine union, comme de bons Français qui ne veulent pas laisser périr leur pays, leur liberté, ni le progrès social.

Maurice VOLLAEYS.

Augmentation des tarifs de chemin de fer

Elle est décidée en principe par le conseil supérieur des chemins de fer

Les billets, pour les trois classes de voyageurs seront majorés de cinq centimes par kilomètre.

Le Conseil supérieur des Chemins de fer a approuvé le principe d'une majoration de 5 centimes par kilomètre pour les trois classes de voyageurs.

Il a d'autre part, adopté des améliorations importantes apportées à diverses conditions d'application des tarifs, à l'exploitation de la banquette Etat et à l'âge des enfants transportés gratuitement (4 ans au lieu de 3), ou à demi-tarif (10 ans au lieu de 7).

En ce qui concerne les transports de marchandises, le conseil supérieur a dû réserver sa décision sur les modalités du relèvement, mais une nouvelle délibération ne saurait tarder. Le conseil a tenu à marquer à nouveau l'urgence nécessaire d'un plan général d'organisation des transports.

Comice agricole à Vervins

Le Comice agricole de l'arrondissement de Vervins avec exposition industrielle, commerciale et concours départemental des races flamande, hollandaise et normande aura lieu dimanche 4 juillet à Vervins.

DANS LA POLICE

M. Rigal, le sympathique commissaire de police du 2^e arrondissement vient d'être promu sur place, de la 1^{re} classe exceptionnelle à la « hors classe » 3^e échelon. Nos félicitations.

DIMANCHE 4 JUILLET 1937

GRANDE KERMESSSE

organisée par l'Union des Amicales au profit de l'Œuvre Municipale des Coloniales de Vacances, chemin de Marcourt.
Entrée : 14 heures.
En matinée : Théâtre de Verdure, avec les concours des Orphéonistes St-Quennois.
Grandes attractions diverses
En soirée : FETE DE NUIT, BAL, CINEMA.

Les enfants arriérés auront-ils une classe spécialisée à Saint-Quentin ?

La coordination des œuvres sociales pourrait faire réussir ce projet

Dans son discours au Comité de Patronage de l'Enfance moralement abandonnée, M. le président Greisch a fait allusion à l'idée que nous avions lancée dans le Grand Echo du 12 juin, d'un Congrès, à Saint-Quentin, de coordination des œuvres sociales.

L'idée, dit-il, mérite un examen approfondi, auquel nous n'avons pu procéder jusqu'à présent. C'est pourquoi je ne puis m'y étendre, réservant à notre comité de direction le soin de l'étudier comme elle le mérite. Cependant elle nous paraît séduisante en son principe, et, s'il en devait résulter, de cette coordination un soulagement plus complet des misères sur lesquelles se penchent les œuvres de notre cité, la réalisation serait vraiment désirable.

M. Greisch a défini fort justement le but à atteindre : soulager plus complètement les misères sur lesquelles se penchent les œuvres de notre cité.

une récupération assez large. C'est dans cette catégorie qu'on peut agir et que Mme Brunsvig avait entrepris une organisation qui ne faut pas laisser disparaître.

Elle avait organisé à l'Institut départemental des sourds-muets d'Anisbiers un stage de préparation pour l'éducation des enfants anormaux. Des instituteurs sélectionnés avaient répondu à son appel. Pendant leur stage de trois mois, ils ont suivi des cours de psychiatrie, de psychologie et de pédagogie pour enfants anormaux d'âge scolaire. Après ce stage, on leur a délivré un certificat d'aptitude à l'enseignement des arriérés.

Alors, dira-t-on, encore un comité de patronage, une œuvre de plus, un nouvel état-major de dignitaires, d'officiels ?

Non. Ce n'est point mon sentiment. Toutes les œuvres, quelque soit leur objet particulier, sont intéressées à ce que les enfants arriérés ne soient pas considérés comme des déchets. En raison même de leur faiblesse, ils ont droit à plus de soins que les autres. Ces « arriérés » sont une proie facile, une « cible molle » pour le violateur, le délinquant, l'éducateur, est le premier filtrage qui dégage les œuvres de redressement.

On appelle « tuteur » le bâton contre lequel on attache une plante faible, tordeux ou mal dirigée qu'on veut soutenir et redresser.

Le « tuteur » est aussi la personne chargée de soigner un mineur ou un faible et ses biens.

Ceux qui se dévouent pour l'enfance en péril, moralement abandonnée, déshéritée, déficiente, sont de véritables tuteurs, dans les deux sens.

Une nouvelle rubrique doit s'ouvrir dans le catalogue de leur activité.

La municipalité dotera vraisemblablement notre ville d'une classe spécialisée pour enfants arriérés. Son œuvre ne sera complète et ne trouvera son maximum d'efficacité que si elle est assistée, aidée, encouragée par l'équipe des œuvres sociales travaillant en commun.

Puisque notre idée de coordination des œuvres sociales a trouvé l'audience de M. le Président Greisch, qu'on nous permette de souhaiter que, sous son impulsion autorisée, elle devienne bientôt une réalité et s'applique en premier lieu à l'éducation des petits arriérés.

Rolande BERGER.

KERMESSE

L'Union des Amicales

DIMANCHE 4 JUILLET

Pour vos enfants, vous avez la Promenade à ânes, le Guignol St-Quennois, les balançoires, etc., etc.

Amateurs d'art. — Au théâtre de verdure, le Cercle Orphéonique Féminin et les Orphéonistes St-Quennois, vous donneront la première d'importants fragments de la « Damnation de Faust » de Berlioz et du « Roi d'Ys » de Lalo. Des ballets d'enfants vous charmeront ainsi que d'autres artistes amicalistes.

Etes-vous fumeur ? Vous pourrez disputer le challenge Louis-Riville, objet d'art d'une valeur de 800 fr. et d'importants prix, ou participer au concours-tombola, chaque carton tiré donnant droit à un numéro de participation.

Les danses ne sont pas oubliées, à partir de 16 h. 30, sous les frais ombrages, bal champêtre au Beau Bar.

A 19 heures, bal de nuit à grand orchestre.

Vous pourrez tenter votre chance à de nombreux jeux.

De 17 à 18 h., un grand concert sera donné par l'Enfance de la Commune Libre du St-Jean.

Les deux buvettes, consommations de premier choix. Frites, sandwiches, repas froids, enfin de quoi vous permettre de rester à la grande fête de nuit donnée, à 21 heures, avec le concours de la Saint-Quennoise, de la musique et d'artistes amicalistes, aux bals et à la séance cinématographique.

Des autobus assureront le transport jusque à la fin de la fête, départ des terminus des Tramways 1 et 3, jusqu'à 20 h. 45. A partir de 21 heures, départ de la Grand'Place.

En passant une bonne journée, dans un cadre charmant, en vous amusant, vous aurez fait le bien, car le bénéfice de cette journée sera versé à l'œuvre municipale des Coloniales de Vacances, donc, c'est aussi de la joie et de la santé pour les petits.

Notre Feuilleton

L'Homme de sa vie

(MONTJOYA)
par Max du Veuzit

Mort aux rats

Dans notre journal de samedi dernier, nous avons relaté les méfaits commis par des rats, qui avaient, dans une maison de la Chaussée Romaine, tué et à moitié dévoré quatre poulets et sept canards.

Le danger des rats serait plus important qu'on pourrait le croire : à la suite de l'abandon des baraques construites au lendemain de la guerre, des niches de rats ont trouvé un asile favorable sous les planchers de celles-ci, on s'était aperçu un tas de détritus à la suite de ces baraques. Les rats se multipliaient et aujourd'hui ils se répandaient un peu partout, dans les maisons habitées, où ils peuvent pénétrer par les égouts et les conduites d'eau.

Un quartier est actuellement envahi par ces rats, c'est celui de Remicourt, où l'on vient de détruire les baraques pour la construction des casernes des gardes mobiles.

L'administration municipale, service de l'hygiène, a répandu dans certains coins de la ville 3 ou 4 flacons de grains rouges imprégnés de virus Pasteur, qui tue les rats et qui fait que leurs cadavres propagent la mort parmi les autres rats. Ce bled se trouve dans toutes les pharmacies.

Le service d'hygiène de notre ville doit continuer à aider la population à se débarrasser de ces animaux très prolifiques, sinon ils viendraient un véritable danger pour notre cité ; je dis aider, car chacun doit participer à cette lutte à l'intérieur de son habitation, si nous voulons parvenir à nous débarrasser de cette gent peu agréable, destructrice et porteuse de germes morbides.

Encore les engins de guerre

Le jeune Derly Henri Alexandre, 14 ans et demi, était jeudi matin occupé au travail des betteraves dans un champ, à Tertry. Chaque trentième trou fait plus profondément, afin de constater le travail accompli, en fin de journée. On doit donc enfoncer son pic plus profondément. A ce moment, se produisit une détonation occasionnée sans doute par un détonateur ou une fusée d'obus resté dans le sol. Le jeune Derly eut trois doigts de la main droite gravement atteints par l'explosion ; à du les lui régulariser à l'Hôtel-Dieu de St-Quentin où il avait été transporté.

Lycée Henri-Martin

La distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée Henri Martin aura lieu le mardi 13 juillet, au Théâtre municipal, à 9 h. 30, sous la présidence d'honneur de M. Planchassagne, sous-préfet.

Moy-Aisne à la guerre

Comment cette commune fut occupée évacuée et détruite

Comment cette commune fut occupée évacuée et détruite

Avant la guerre, Moy s'étendait paresseusement dans la plaine que traverse l'Oise, au milieu d'arbres fruitiers et de rosiers ; l'agréable des rives de l'Oise et le château qui mirait ses tourelles dans les eaux de cette rivière attiraient aux beaux jours bon nombre de promeneurs. Les habitants de ce coquet village y vivaient heureux ; hélas la guerre allait leur apporter des deuils, des souffrances, des ruines.

Le 17 février 1917, photographié par un officier allemand.

Le 17 février 1917, photographié par un officier allemand. Avant la guerre, Moy s'étendait paresseusement dans la plaine que traverse l'Oise, au milieu d'arbres fruitiers et de rosiers ; l'agréable des rives de l'Oise et le château qui mirait ses tourelles dans les eaux de cette rivière attiraient aux beaux jours bon nombre de promeneurs. Les habitants de ce coquet village y vivaient heureux ; hélas la guerre allait leur apporter des deuils, des souffrances, des ruines.

Moy fut occupé après la célèbre bataille de Guise, les 29 et 30 août 1914 ; ses habitants, dès ce jour, allaient vivre avec les envahisseurs, supporter leurs vexations pendant quatre ans, jusqu'au jour de leur délivrance.

A l'heure de l'occupation, Moy comptait 1.029 habitants. Dans le mois de novembre, tous les gens mobilisables, de 18 à 60 ans, étaient rassemblés et conduits à pied à Chauny, pour travailler à la réfection des chemins de fer et au chargement et déchargement des minerais pour les usines de la Cie St-Gobain. Un trentaine seulement consentirent à accomplir ce travail ; les autres préférèrent, plutôt que d'œuvrer pour l'ennemi, aller en captivité en Allemagne, dans les camps de concentration d'Osmünde et de Cassel, où ils furent traités durement, en proie aux privations et aux maladies, comme le scorbut, la typhoïde, la dysenterie. Dix-huit de ces prisonniers civils ne devaient plus revoir leur village natal, ils devaient mourir en captivité.

La population qui était restée à Moy, à part les vexations, les réquisitions et les privations, vivait relativement tranquille ; elle était abritée, pour traverser des heures difficiles, par le ravitaillement américain. Aussi attendait-elle avec impatience l'heure de la délivrance. C'était l'exil qui l'attendait.

Le jour où l'Allemagne se rendit compte que la partie était perdue, elle déclara, dans une fureur à dialogue de tout voler et de détruire ce qu'on ne pouvait pas enlever. Il fallait pour cela évacuer auparavant les habitants.

Un premier départ avait lieu le 9 février 1917 ; on séparait les enfants de leurs parents, les maris de leurs épouses.

Ce jour-là toutes les personnes, hommes, femmes, enfants, âgés de 18 à 60 ans étaient réunis dans l'église du village et l'autorité allemande les avisait qu'ils n'avaient plus à rentrer chez eux, qu'ils allaient partir en colonne pour une destination inconnue. Si quelques effets leur étaient nécessaires, ils leur seraient apportés par ceux qui restaient.

Devant les récriminations de ceux qui allaient partir l'autorité allemande autorisait les futurs évacués à revenir chez eux pour aller prendre quelques objets de première nécessité ; une demi-heure après deux gendarmes allemands qui étaient de faction à l'entrée de chaque rue, assaillaient dans des wagons et les faisaient sortir ceux qui devaient partir. Les femmes seules qui avaient un enfant de moins de 15 ans étaient autorisées à rester.

Ces premiers évacués étaient conduits à pied à la gare de Mézières ; de là, entassés dans des wagons à bestiaux, ils étaient conduits à Soire-le-Château (Nord) où ils arrivaient à la nuit noire. Ils étaient aussitôt éparpillés dans les environs ; ils devaient dans l'obscurité la plus grande, palpageant dans la

Inculpé d'attentat aux meurs

Un cultivateur bénéficiaire d'un non-lieu

Le nommé Claude Blandin, âgé de 35 ans, cultivateur à Vadencourt avait été inculpé dernièrement par le juge d'instruction de Vervins d'attentats aux meurs sur sa belle-fille et remis en liberté provisoire. Un non-lieu vient d'être rendu en faveur de M. Blandin.

Anniversaire de Jean Jaurès

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Jean Jaurès, une soirée sera donnée prochainement au Cirque avec la pièce « Jaurès contre la guerre » en 7 tableaux de Francis Canell, par les tournées Sédillot.

COURSES DE LAON

PREMIERE JOURNEE
DIMANCHE 4 JUILLET

Un point de droit municipal

Les quêtes à domicile

Les maires sont parfois l'objet de sollicitations de la part d'œuvres qui lui demandent l'autorisation de faire des quêtes à domicile.

Ils se trouvent aussi gênés pour l'accorder que pour la refuser. S'ils la donnent à une œuvre, il leur est difficile de la refuser à d'autres. Pas contre, un refus peut porter préjudice à une initiative vraiment digne d'intérêt.

Les quêtes à domicile ont leurs avantages et leurs inconvénients, car raison du caractère politique ou confessionnel de certaines d'entre elles. Les maires considèrent donc, sans raison qu'ils ont en cette matière, le devoir d'être très circonspects.

Cependant, la résolution de cette petite difficulté municipale est facile. Un arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle, du 10 novembre 1930, décide que « les quêtes à domicile, ne portant atteinte, ni au bon ordre, ni à la sécurité publique, ne sauraient tomber sous le pouvoir réglementaire du maire. Par suite, l'arrêté municipal qui interdit les quêtes à domicile, excède les pouvoirs de l'autorité municipale ».

Le maire de Sens avait pris, le 13 janvier 1930, un arrêté ainsi conçu : « Les quêtes à domicile et sollicitations quelconques sont interdites d'une manière absolue sur tout le territoire de la commune de Sens à toute personne qui n'aura pas demandé et obtenu à cet effet, l'autorisation écrite du maire. »

Une religieuse, Sœur Germaine, ayant été refusée sans autorisation de l'autorité du maire, se vit dresser procès-verbal et fut poursuivie en simple police.

Elle fut acquittée. Le ministère public forma un pourvoi en cassation contre ce jugement d'acquiescement. La Cour suprême rejeta le pourvoi pour les motifs indiqués plus haut.

L'arrêté du maire de Sens, excédant les pouvoirs de l'autorité municipale, le juge de police ne pouvait que refuser de le sanctionner.

Néanmoins, des maires ne s'inclinent pas et le maire de Roubaix prit un jour un arrêté analogue à celui du maire de Sens. Deux honorables Roubaisais furent poursuivis en simple police pour avoir quêté à domicile sans l'autorisation du maire.

Le tribunal a simple police de Roubaix les acquitta. Il décida que le fait de se rendre chez des particuliers pour solliciter leurs souscriptions en faveur d'œuvres quelconques et, dans l'espèce, pour les besoins du culte catholique, ne rentre pas dans la matière que les maires peuvent réglementer au vertu de leurs pouvoirs de police, dans l'intérêt du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques.

En conséquence, le maire qui interdit par un arrêté les quêtes à domicile faites dans sa commune sans son autorisation, excède ses pouvoirs et le juge de police saisi d'une contravention à un arrêté de ce genre, doit refuser de le sanctionner, comme entaché de nullité.

Dès lors que le maire n'a pas le droit d'interdire les quêtes à domicile, il n'a, à plus forte raison, pas à les autoriser.

Tant que ces questions ne portent pas atteinte au bon ordre et à la sécurité publique, le maire ne peut que les ignorer.

Un cycliste gisait sur la route

Jeudi, vers 11 heures, un garde mobile en congé circulait sur la route de Guise, près de la commune de Homblières, il se trouvait en présence d'un cycliste gisant sur la chaussée et grièvement contusionné. Celui-ci lui déclara qu'il avait fait une chute par suite du dérapage. Aussitôt, ce garde mobile arrêta un automobile de passage et faisait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu.

D'après les papiers trouvés dans les poches, on s'identifiait. C'était le nommé Sorriaux Jules, 45 ans, demeurant à St-Quentin, rue du Marchal Mortier, ayant demeuré, rue de Ham ; il est marié et père de 5 enfants.

Congrès de Château-Thierry

L'Union commerciale et industrielle et commerciale de Saint-Quentin communique qu'à l'occasion du Congrès de sa Fédération, le 11 juillet, un service d'autocars Fouquet est organisé.

Prix du voyage, 25 à 28 francs, suivant nombre. Se faire inscrire avant jeudi prochain, dernier délai, à la permanence Chambre de Commerce.

Ecole de plein air de Liesse

Madame la Directrice du Préventorium de Liesse nous prie d'aviser nos lecteurs que par suite de circonstances inattendues les fêtes de plein air annoncées pour les 11, 14 et 18 juillet prochains ne pourront avoir lieu. Les billets d'entrée vendus seront valables pour les fêtes de 1938.

Les Voyages du Grand Echo

EXCURSION A LISIEUX par Beauvais, Rouen, Trouville les 7 et 8 juillet 1937
Départ de St-Quentin à 5 h. 30. Inscrit chez Fouquet Fress et au Grand Echo de l'Aisne à St-Quentin, Tél. 20-60 et 25-59.

